



I. Mineurs

Les mineurs, adolescents ou les personnes placées sous tutelle légale d'après la loi civile devront présenter la demande de visa signée par les personnes investies des droits parentaux ou tutelle. Si la demande est présentée par l'un de deux parents, celui-ci devra présenter une autorisation notariée de la part du deuxième parent.
Le mineurs demandeurs de visa se présentant seuls ou accompagnés d'un adulte autre que leurs parents devront présenter une autorisation signée, devant notaire public ou d'une autorité habilitée, par les deux parents ou par la ou les personnes investies des droits parentaux ou tutelle.

II. Documents joints à la demande (OBLIGATOIRE POUR TOUT LE PUBLIC)

- 1) _____
- 2) _____
- 3) _____
- 4) _____
- 5) _____

La présentation de documents falsifiés, apocryphes ou obtenus de manière frauduleuse entrainera automatiquement le rejet de la demande de visa ainsi que l'enregistrement du demandeur sur la base de données du service de l'immigration et celui-ci ne pourra pas obtenir de visa pour entrer au Mexique.

Conformément à la loi et aux règlements, le visa mexicain permet à un étranger de se présenter à une zone internationale de transit et au gichet des services de l'immigration afin de demander son entrée sur le territoire national. La présentation d'un visa ne garantit pas l'entrée sur le territoire national. L'entrée sur le territoire mexicain est conditionnée à l'autorisation des autorités sanitaires et migratoires au moment de votre passage de la frontière. En effet, elles pourront vérifier à tout moment les conditions requises selon les dispositions juridiques applicables.

Les données figurant dans le présent formulaire de demande sont confidentielles et protégées conformément aux dispositions de la Loi ; Toutefois celles-ci pourront être transmises parmi sujets obligés dans l'exercice de leur pouvoirs, pour lequel consentement est prévu dans les articles 113, fraction I, et 117 de la Loi fédérale de transparence et accès à la Information publique (LFTAIP) et 42 de la Loi générale de protection des données personnelles en possession de sujets obligés (LGPDPPO).

Vous pouvez vérifier l'avis de confidentialité intégral et simplifié sur le lien suivant : <https://sre.gob.mx/avisos-de-privacidad>

Lieu et date

Lieu: Nairobi, Kenya

Date:

DD

MM

AAAA

Nom et signature du demandeur

Nom et signature du
père/mère/personne investie des
droits parentaux ou tutelle
(En cas des mineurs ou en état d'interdiction)

Nom et signature du
père/mère/personne investie des
droits parentaux ou tutelle
(En cas des mineurs ou en état d'interdiction)

Recibió
(Nombre y firma de quien recibe la solicitud)

Entrevistó
(Nombre y firma del funcionario que entrevista)

Capturó
(Nombre y firma de quien captura)

Autorizó

El (la) suscrito(a) hace constar que los documentos anexados a este expediente han sido validados a mi juicio y, por ello, autorizo.



Contacto:

Dirección General de Servicios Consulares

Dirección: Avenida Ricardo Flores Magón 2, piso 3, Col. Guerrero, Alcaldía Cuauhtémoc, C.P. 06300, Ciudad de México.

Teléfono: (55) 3686 5100

Correo electrónico: dgsconsulares@sre.gob.mx